

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021**

### **Note explicative de synthèse**

#### **10. TRAVAUX DE RENOVATION DU PARKING DE TOULFOËN : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'OFFICE NATIONAL DE FORETS**

##### Exposé :

La Ville de Quimperlé a pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil du public sur son territoire en forêt domaniale de Carnoët dans le respect du milieu naturel.

Le parking situé à proximité de l'auberge de Toulfoën est un site d'accueil privilégié à l'entrée de la forêt domaniale de Carnoët. L'état actuel du parking ne permet pas un usage confortable et sécurisé pour les usagers.

Aussi, la Ville souhaite engager des travaux d'aménagement du parking afin d'améliorer la circulation et l'offre de stationnement des véhicules pour un montant estimé à 18 175,18 € TTC.

Cependant, l'Office National des Forêts, gestionnaire mandaté par l'Etat en sa qualité de propriétaire, étant le maître d'ouvrage de tous travaux en forêt domaniale, il est nécessaire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la Ville de Quimperlé à procéder à la réfection du parking.

##### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec l'ONF pour permettre la réalisation des travaux de rénovation du parking de Toulfoën par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable de la commission conjointe « Politique de la ville et environnement » et « Réseaux, Travaux, Voirie, Eau et Lutte contre les inondations » du 11 mai 2021

PJ : Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage